

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUHARNOIS-SALABERRY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN-PREMIER**

**PROJET DE RÈGLEMENT 506-25 ABROGEANT ET REMPLACANT LE
RÈGLEMENT 498-25 ÉTABLISSANT LES TARIFS DES DIFFÉRENTS
SERVICES D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le règlement 479-24 sur les permis et certificats le 28 octobre 2024 et qu'il est entré en vigueur le 19 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.4 du règlement 479-24 sur les permis et certificats stipule que le coût d'un permis ou d'un certificat d'autorisation est établi en vertu du règlement établissant les tarifs des différents services de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le règlement 498-25 établissant les tarifs des différents services d'urbanisme de la Municipalité le 10 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE il y a lieu d'apporter des modifications;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé le 8 décembre 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le présent règlement soit déposé comme suit :

ARTICLE 1

Que le préambule fasse partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement vise à fixer le coût d'un permis ou d'un certificat d'autorisation du département d'urbanisme comme suit :

Permis de Lotissement		30.00 \$
Bâtiment principal		
Nouvelle construction	Habitation de 3 logements et moins	150.00 \$
	Habitation de 4 logements et plus	50 \$ / logement
	Bâtiment commercial	
	Bâtiment industriel	
	Bâtiment institutionnel	200.00 \$
	Bâtiment agricole et installation d'élevage	
Transformation, réparation,	plus de 10 000 \$	20.00 \$
	moins de 10 000 \$	50.00 \$

agrandissement et rénovation	
Ajout d'une unité d'habitation accessoire attachée	50.00 \$
Démolition	gratuit
Démolition bâtiment patrimonial	50.00 \$

Bâtiment et construction accessoire	
Abri d'auto attenant	25.00 \$
Abri de jardin	25.00 \$
Abri sommaire en zone agricole	25.00 \$
Balcon, patio, terrasse et galerie	25.00 \$
Bâtiment d'entreposage domestique (cabanon)	25.00 \$
Bâtiment accessoire – Usages autres que résidentiels	50.00 \$
Bâtiment accessoire – Fermette	25.00 \$
Garage privé attenant / intégré	50.00 \$
Garage privé détaché	50.00 \$
Kiosque – Vente saisonnière produits agricoles	25.00 \$
Pavillon multifonctionnel	25.00 \$
Piscine	25.00 \$
Serre domestique	25.00 \$
Terrasse saisonnière	25.00 \$
Unité d'habitation accessoire détachée	50.00 \$
Véranda / Solarium 3 saisons	25.00 \$
Rénovation bâtiment accessoire	25.00 \$
Démolition et déplacement bâtiment accessoire	gratuit
Aménagement de terrain et équipement accessoire	
Aménagement ou réaménagement d'un stationnement	25.00 \$
Antenne de télécommunication	25.00 \$
Clôture	25.00 \$
Muret	25.00 \$
Ouvrage de captage des eaux souterraines (puits)	50.00 \$
Installation septique	Nouvelle / Remplacement
	Réparation
Remblai	50.00 \$
Usages	
Changement d'usage	50.00 \$
Usage complémentaire à l'habitation	50.00 \$
Autres travaux et ouvrages	
Abattage d'arbres	gratuit
Enseigne	gratuit
Éolienne de plus de 25 mètres	1 000.00 \$ pour la première et 500.00 \$ par éolienne additionnelle
Éolienne domestique (moins de 25 mètres)	50.00 \$
Lac artificiel (aménagement ou réaménagement)	100.00 \$
Ouvrages et travaux en milieu humide et zones écologiques	50.00 \$
Ouvrages et travaux sur la rive ou le littoral	50.00 \$
Ouvrages et travaux en plaine inondable	50.00 \$
Transport d'un bâtiment	100.00 \$
Utilisation d'une voie de circulation lors de travaux de construction	25.00 \$
Renouvellement d'un permis ou d'un certificat	
50 % du tarif initial	

Demandes particulières		
Dérogation mineure	Régularisation d'une situation existante	500.00 \$
	Nouveau projet	500.00 \$
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	Analyse	Gratuit
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	Analyse	1 500.00 \$
Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	Analyse, affiche et procédure de modification	2 000.00 \$
Demande d'intervention du conciliateur-arbitre	Réception et examen d'une demande, avis de convocation, visite des lieux, réception des observations et conciliation	500.00 \$
	Rédaction de l'ordonnance	300
	Tout autre rapport, inspection ou intervention réalisée par le conciliateur-arbitre	Taux horaire de 50 \$
	Services ou consultation d'un professionnel externe	Coût réel

ARTICLE 3

Que le présent règlement abroge et remplace le règlement 498-25 établissant les tarifs des différents services d'urbanisme de la municipalité.

ARTICLE 4

Que le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ

Résolution numéro 26-01-016

Lucien Thibault
Maire

Julie Roy
Directrice générale

Avis de motion	:	8 décembre 2025
Dépôt du projet de règlement	:	8 décembre 2025
Adoption du règlement	:	10 janvier 2026
Entrée en vigueur du règlement	:	11 janvier 2026